



Année 2007—n°6

Date de parution : 29 juin 2007

# Snep retraités

## Bulletin d'informations

### Sommaire :

Un Etat au service du marché	page 2
CODERPA	page 4
MGEN	page 5
Budgétisation	page 6
Réversion Retraite des femmes	page 8
Le SNEP a besoin des retraités	page 9
Chronique insulaire Mon premier congrès	page 10
Les séjours	page 11
Le SNEP et l'international Syndicalisation	Page 12

Syndicat National de  
l'Éducation Physique de  
l'enseignement public  
(FSU)

76 rue des Rondeaux 75020 PARIS  
Tél : 01.44.62.82.10  
Fax : 01.43.66.72.63  
Internet : louise.gavary@snepfusu.net

Directeur de publication :  
Jean Lafontan  
Imprimerie SNEP  
Trimestriel

N° commission paritaire :  
0307S07232  
N° ISSN : 1772-7634  
Abonnement revue 4,57€ -  
abonnement revue + suppléments  
6,10€

## Ensemble, dans l'action !

Cette année scolaire a de nouveau été marquée par des luttes importantes, notamment contre les décrets de Robien. Nombreux sont les retraités qui ont participé à la réflexion et à l'action communes avec les actifs pour la défense du service public du sport scolaire, élément incontournable du métier d'enseignant d'EPS.

Ces luttes multiformes, en lien avec les collègues des autres disciplines, ont contraint le nouveau Président de la République à abroger ces décrets et à revenir à la situation antérieure.

En même temps, s'il a dû reculer sur ce point, il entend bien, avec le nouveau gouvernement, mettre en œuvre ses projets en transformant le métier d'enseignant, en développant la concurrence entre collègues, établissements scolaires, universités, ...

Transformer profondément la société, en valorisant les solutions individuelles au détriment des solidarités collectives, tel est l'axe central. Axe que nous avons déjà dénoncé lors de la réforme des retraites pilotée par F. Fillon.

Voici celui-ci Premier Ministre, avec le projet d'aggraver encore sa réforme, à l'échéance de 2008. Déjà les régimes spéciaux sont dans le collimateur !

Que ce soit pour l'EPS, le sport scolaire, les services publics, la protection sociale ou les retraites, nous aurons besoin de l'action solidaire de tous, actifs et retraités dans les semaines et les mois à venir. Le congrès a élaboré des propositions, y compris sur les questions des retraites et des retraités, nous avons des points d'appuis ; les avancées récentes, indéniables, sur les décrets de Robien nous montrent que ce gouvernement peut reculer, si nous sommes unis, actifs, déterminés, porteurs d'alternatives !

**Alors, à bientôt dans le SNEP et dans les luttes.**

**Serge CHABROL**  
**Secrétaire Général**

## Un Etat au service du marché...ou au service du plus grand nombre

***L'actualité, avec le débat sur la « TVA sociale », prétendue « anti-délocalisation », faisant suite au Congrès du SNEP à Amiens, nous amène à citer largement, mais en partie, l'analyse qu'a fait le Syndicat de la situation afin de mieux comprendre. L'ensemble de ce texte faisait partie du thème 1 « Pour une société de solidarités et de garanties collectives » que l'on peut consulter sur le site SNEP national.***

### « L'évolution de la conception de l'Etat »

Par essence, le capitalisme n'est pas redistributeur !

Le partage de la richesse produite est un choix essentiel de société. Il passe par l'expression démocratique. Il est le résultat d'un rapport de force. Sa mise en œuvre ne peut être organisée que par la puissance publique, c'est à dire l'Etat et ses services.

La conception qui prévalait, était celle d'un Etat acteur économique et social de premier plan (intervention dans la production, maîtrise de l'énergie, régulation du système bancaire, du crédit et de l'assurance, donnant l'exemple en matière d'emploi, de salaires, de conditions et de droits dans le travail, paritarisme). L'Etat lui-même producteur de richesses, pouvait dès lors fixer l'orientation générale dans le processus de partage et de redistribution de la richesse. Cette situation est toujours le résultat d'un rapport de force construit par des mouvements sociaux progressistes. La conception de l'Etat est donc au cœur de l'affrontement social.

Les Services Publics, appuyés sur une fonction publique aux droits garantis, ont été l'outil dont la finalité supérieure a été non seulement de répondre aux besoins indispensables mais aussi de construire du lien social.

Aujourd'hui, la remise en cause des services publics et leur démantèlement portent atteinte à cette conception d'un Etat capable d'intervenir directement dans les mécanismes de redistribution de la richesse, capable de contribuer à créer des solidarités et une égalité de droits.

Cette évolution, au service du marché, conduit à réduire la surface de l'Etat, son champ d'intervention, au détriment de l'intérêt général. Cela incite au consumérisme et à l'individualisme.

### L'Etat abandonne des compétences

La réduction de la surface de l'Etat se traduit par un mécanisme d'abandon et/ou de transfert de compétences. En ce sens, il se prive à la fois d'un champ possible d'intervention et de recettes (puisque ces secteurs dégagent des bénéfices !)

l'Etat abandonne des compétences au profit du secteur marchand, dans des secteurs importants (l'énergie par exemple) et rentables (les autoroutes), en aggravant ainsi les coûts pour les usagers et les contribuables,

l'Etat transfère aussi des compétences à la fois en direction des collectivités territoriales (décentralisation, sans déléguer l'ensemble des moyens financiers jusqu'alors alloués à ces domaines) et en direction de l'Europe (la législation nationale devant alors se conformer aux injonctions de la commission européenne),

De façon délibérée, il se place aussi en situation de dépendance vis-à-vis d'organismes internationaux qui veulent dicter aux états leur politique (FMI, OMC, AGCS, OCDE, ..),

A l'éducation nationale, pour la première fois, il utilise le partenariat public-privé (PPP) pour concéder la construction et l'exploitation d'un collège dans le Loiret,

Au Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, les missions sont transférées quand elles ne sont pas externalisées ou privatisées. Dès 2005, ce ministère a fermé l'antenne de MONTRY du CREPS Ile de France alors que les besoins de formation existent toujours et il a été contraint de louer ces mêmes locaux pour réaliser les mêmes prestations. Pour la rénovation de l'INSEP le ministère a réalisé un partenariat public-privé avec la société Vinci qui sera chargée pendant 30 ans de la location des bâtiments et de la restauration (ce sont 200 personnels Tos et Atoss qui sont concernés).

### L'appauvrissement délibéré de l'Etat, et la "dette"

Avec la « dette » est menée une opération médiatique visant à culpabiliser chacun d'entre nous, en laissant croire que l'Etat « vivrait au dessus de ses moyens » et qu'il conviendrait donc « d'en réduire le train de vie ».

C'est oublier que :

la « dette » existe dans tous les pays, la France étant en dessous de la moyenne européenne,

elle peut être justifiée par la nécessité pour l'Etat de se donner les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins de l'investissement qui sont autant de richesses accumulées en faveur notamment des futures générations,

ceux qui crient le plus fort, sont ceux qui en ont été les principaux artisans : sous les gouvernements Balladur et Juppé, de 1993 à 1997, elle est passée de 35 à 55 % du PIB. Et cela a continué avec Raffarin,

la dette profite à quelques uns : ceux qui prêtent de l'argent à l'Etat (obligations, bons du Trésor) et font donc de l'argent sur son dos !

l'Etat ne peut pas être comparé à un particulier : il peut fixer ses revenus, en particulier en levant l'impôt.

Nous sommes donc confrontés à une opération, politiquement programmée, de diminution des recettes de l'Etat (baisse de l'imposition directe, exonération fiscale et de cotisations sociales, privatisation des secteurs rentables) pour mieux justifier la baisse des dépenses, donc la remise en cause des Services Publics, et du système de protection sociale, alors qu'il n'y a pas de corrélation entre la hauteur des prélèvements obligatoires et le montant de la dette.

## Quelle fiscalité ?

Dès l'instant où nous nous prononçons pour la satisfaction la plus large des besoins économiques et sociaux dans le cadre d'une meilleure répartition des richesses, pour le développement de services publics rénovés, la question des financements doit être posée. Le discours omniprésent du moins d'impôt cache en réalité la volonté de renoncer à satisfaire solidairement les besoins, de brader les services publics et d'accélérer les privatisations tout en allégeant la contribution des plus riches sans réduire celle des autres.

Ce n'est pas en diminuant les prélèvements obligatoires que l'on pourra assurer le financement de nouveaux besoins collectifs. Ce n'est pas en diminuant les impôts sur le revenu que l'on contribuera à une réduction des inégalités.

C'est donc d'une autre politique fiscale dont nous avons besoin, une réforme des prélèvements sociaux et fiscaux où les personnes, les ménages et les entreprises contribuent en fonction de leurs possibilités financières pour plus de solidarité.

La baisse massive des impôts directs, des cotisations sociales des entreprises, sans contrepartie notamment sur l'emploi, conduit à une diminution des recettes de l'Etat et des organismes sociaux, servant à justifier la diminution des crédits pour

les missions dont il a la charge, tout en aggravant les déficits publics. Elle met en cause les moyens de fonctionnement efficace des services publics, les emplois, les rémunérations et les pensions des fonctionnaires.

Elle conduit également à augmenter la part de la fiscalité indirecte (TVA) ainsi que celle de la fiscalité locale. Ce mécanisme pénalise lourdement notamment les couches les moins favorisées de la population et contribue à aggraver les inégalités. La CSG reste un prélèvement proportionnel et ne taxe pas les foyers fiscaux selon leur faculté contributive.

Une réforme de la fiscalité est par ailleurs indispensable, afin que des prélèvements fiscaux équitables permettent à l'Etat de disposer des moyens à la hauteur des missions qu'il doit assurer. Dans ce cadre, l'ensemble des revenus, dont les revenus financiers et spéculatifs, doivent être soumis à l'impôt. De même, les prélèvements fiscaux et sociaux doivent être adaptés pour prendre en compte l'évolution du travail (prise en compte de la plus value et non de la seule main d'œuvre employée) ainsi que les différents types d'entreprise. Seule une politique fiscale volontariste peut permettre d'inverser la folle logique actuelle qui voit les riches s'enrichir et les pauvres s'appauvrir ! Elle doit s'appuyer notamment sur un rééquilibrage entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

## Retraites : Vers de nouvelles dégradations ou le problème des financements enfin posé ?

Le système par répartition c'est possible ! Le maintien de la budgétisation des pensions aussi !

Partout dans le monde, de profondes réformes ont été engagées pour remettre en cause les systèmes de retraite fonctionnant sur le régime de répartition. Elles ont toutes fait porter principalement les efforts sur les salariés. Il faut abroger les réformes Balladur et Fillon qui sont éclairantes à ce sujet : leur but réel est bien de réduire les pensions de retraite, de les individualiser, et, sous prétexte d'équité, de les aligner.

Le dernier rapport du COR sur les perspectives 2020-2050 conforte cette appréciation et confirme que la réforme Fillon aboutit à une dégradation importante du niveau des retraites sans pour autant résoudre le problème du financement à long terme. Les fonctionnaires en sont les premières victimes. Dans ce cadre, les femmes sont encore plus pénalisées.

La loi Fillon a prévu des rendez-vous quinquennaux. Le premier est fixé à 2008 pour procéder aux ajustements nécessaires en terme de besoins de financement, pour la variable de la durée d'assurance et pour les perspectives de financement. Les préconisations du COR ne sont pas acceptables car elles s'inscrivent toutes dans la perspective de demander de nouveaux sacrifices aux salariés. Ce qui semble contradictoire avec la première partie du rapport du COR qui indique que l'allongement de la durée d'activité n'a pas fait recette chez les salariés car ils partent de plus en plus tôt à la retraite.

Le SNEP ne peut accepter un nouvel allongement de la durée de cotisation alors que tant de personnes sont exclues aujourd'hui du travail et que le taux d'activité des personnes de plus de 50 ans est aussi faible.

Le SNEP ne peut accepter les suggestions de suppression de repères d'âge de départ à la retraite (60 ans), ni celle de l'âge de l'annulation de la décote (65 ans), ni la proposition d'accroissement du taux de la décote, ni la mise en place d'une retraite additionnelle qui oblige un processus de capitalisation, et déprécie le salaire indiciaire.

Les régimes spéciaux ne doivent pas être remis en cause. La prise en compte de la pénibilité dans de nombreuses professions doit être reconnue.

Le SNEP rappelle qu'il revendique, pour les enseignants d'EPS :

- le droit à disposer d'une retraite à taux plein sur la base de 37,5 annuités,
- la possibilité de faire valoir leurs droits à pension à 55 ans sans décote,
- le bénéfice d'un aménagement des conditions de service et de travail pour les fins de carrière (CPA, CFA, retraite progressive),
- le retour à la bonification pour enfants pour les femmes, et bonification pour les hommes ayant élevés seuls leurs enfants.

Pour faire face au vieillissement de la population, la question du financement des retraites est première mais l'enjeu est de déterminer si cette question est renvoyée à chaque individu ou si elle relève d'un choix collectif. Le SNEP a fait le choix de s'inscrire dans le cadre des solidarités collectives. L'argent pour le financement existe contrairement à ce que l'on veut nous faire entendre ».

## C'est pourquoi le Congrès s'est prononcé pour les modalités d'action ci-dessous. Auxquelles nous pouvons ajouter notre vigilance à propos de la TVA « sociale »

Contribuer au renforcement des groupes de défense des services publics et contribuer au rassemblement des luttes sans renoncer aux luttes spécifiques.

« Survivre à la désinformation » et promouvoir largement le débat et l'action pour des alternatives économiques et sociales nécessaires, y compris au plan européen, et se doter des outils utiles à cette ambition.

Anticiper sur l'échéance 2008 sur les retraites en organisant information et débats les plus larges.

La France peut et doit être un exemple de modèle social doté de services publics efficaces et avoir l'ambition d'étendre ces principes à l'échelle de l'Europe ».

## CODERPA et représentation FSU

Les comités départementaux des retraités et personnes âgées dépendent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 des conseils généraux qui ont fixé leur composition et leurs modalités de fonctionnement.

Lieux de dialogue, d'information, de proposition, leur mission est d'assurer la participation des retraités et personnes âgées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de solidarité nationale qui les concerne. Enjeu important.

### Fonctionnement en 3 collèges

Organisations syndicales de retraités et fédérations de retraités

Acteurs de l'action sociale et médico-sociale gérontologique,

Représentants des institutions publiques et organismes financiers.

Anomalie ?!... La FSU n'est pas n'étant pas considérée comme une traités. Raisonement fondé sur syndicalisme des retraités qu'il « présence » est actuellement FSU) de la FGR siégeant au titre

Et pourtant... au CODERPA du tée !

Seul département sur 4 en France naturelle du conseil général cas similaires doivent exister au et agir.



représentée dans le 1<sup>er</sup> collège, organisation syndicale de re- une conception ancienne du peut dépasser. Notre confiée aux membres (parfois de fédération retraités.

Doubs, la FSU est représen-

che Comté par invitation très (titulaire et suppléant). D'autres plan national, il faut généraliser

### Mandats du congrès FSU en janvier dernier

Syndicalisme des retraités FSU, article introduit dans les statuts concernant leur place dans la fédération :

« La section fédérale des retraités est animée par un collectif composé et désigné selon les mêmes règles que les collectifs d'animation des secteurs nationaux permanents d'activité ».

### Importance des CODERPA

« Le comité national des retraités et personnes âgées est désormais consulté sur tout le projet concernant les personnes âgées. Les CODERPA doivent être mis en place dans tous les départements et il faut veiller à la réalisation et au financement du schéma gérontologique. La FSU doit y prendre toute sa place ».

### Prise en compte de la vieillesse en toute dignité humaine :

« La FSU demande la création d'un service public des retraités et personnes âgées ». Ses missions s'articuleraient autour de la mise en place de services collectifs et d'activités permettant aux personnes concernées de demeurer des citoyens à part entière quels que soient leur revenu et leur lieu de vie... Une politique nationale, déclinée avec les collectivités territoriales et après consultations des différentes parties prenantes, notamment les CODERPA, définira les orientations concernant les établissements d'hébergement, le maintien à domicile, l'aide à la personne, la formation des personnels, leur qualification, leur rémunération.

Réalisons nos mandats.

Faisons connaître ces idées, chez nous, autour de nous.

**Pierre ROBINET**

## MGEN : intervenir dans les choix



Sans doute, comme dans mon AG de la MGEN du Loiret, n'y avait-il pas beaucoup de monde dans votre propre AG et peut-être n'y étiez pas vous-même !? C'est sans doute le reflet de la délégation de pouvoir ambiante (et entretenue !) qui caractérise la vie publique en général et frappe les associations, les syndicats... C'est aussi une caractéristique de la MGEN, dont elle porte une part de responsabilité et la pousse à se concentrer sur son pôle gestionnaire.

Pourtant, trois questions, au moins, auraient mérité informations précises et débat le plus large des mutualistes que nous sommes : la grève des personnels de la MGEN, l'absence de la MGEN dans la lutte pour la protection sociale de base, les insuffisances aggravées de l'État employeur à l'égard de ses personnels, notamment à l'Éducation Nationale.

**La grève des personnels de la MGEN contre les délocalisations envisagées** : 800 salariés de la MGEN, sur les 4000 employés dans les sections départementales, sont touchés ; 54% y travaillent depuis plus de 30 ans ! Dans le Loiret, 10 personnes sur 22, devraient rejoindre La Verrière (78) ou Bordeaux et en cas de refus seraient licenciées ! Il s'agit de mettre en place, de façon accélérée, 4 centres d'appels téléphoniques (faites le « 1 » ou le « 4 »...) et 8 centres de traitement des dossiers. Nous voulons bien reconnaître que la gestion doit être optimisée pour en réduire les coûts et en accroître l'efficacité, mais à 2 conditions : 1. que le service aux adhérents, notamment la proximité, soit assurée ; 2. Que les droits des personnels et leurs besoins soient sauvegardés, ce qui ne semble plus être le cas depuis la dénonciation unilatérale par la MGEN de la convention de 2004, imposant un nouveau mode managérial basé sur le mérite personnel et abandonnant les qualifications professionnelles.

**Parcours mutualiste ou couverture de base accrue ?** Au moment où la « nouvelle gouvernance » accroît le rôle des complémentaires, notamment assurantielles, au détriment de la couverture de base, où les transferts de coûts sur les assurés poussent ceux qui en ont les moyens à renforcer leur couverture individuelle et marchande, où l'hôpital est étranglé au profit des cliniques privées, il est inadmissible que la MGEN se réfugie dans une adaptation sans lutte, -sinon de concurrence marchande- au risque de perdre et son efficacité et ses valeurs de solidarité. Un parcours mutualiste, oui ! à condition de contribuer, avec d'autres, à la lutte contre la nouvelle franchise et plus généralement pour un financement accru et géré plus démocratiquement d'une couverture de base accessible à tous et de haut niveau.

**« Couverture complémentaire mutualiste » ou État employeur assumant ses responsabilités ?** Nous enregistrons avec satisfaction que, malgré l'Europe marchande et assurantielle, malgré les tergiversations de l'État et sa volonté de revenir sur l'arrêt Chazelle, la contribution financière (légère !) de l'État à la gestion mutualiste de la Sécurité Sociale pour ses agents ait été concédée par le Parlement. Mais, l'essentiel n'est-il pas ailleurs ? Alors que les enquêtes, notamment celle de la MGEN, montrent que les conditions de travail et la santé des personnels se dégradent rapidement, notamment pour les plus jeunes mais aussi pour les plus âgés, ne faut-il pas **exiger, ensemble, fonctionnaires, mutualistes et MGEN, qui paient ensemble** les pots cassés : une réelle médecine du travail et de prévention, l'amélioration sensible des conditions et des charges de travail (développement des CHS), la prise en compte plus aisée des accidents de service et des maladies professionnelles, des congés adaptés aux différentes affections, des diversifications de postes adaptés de courte et longue durée et des possibilités de reclassement, une formation plus efficace pour affronter les conditions actuelles de l'enseignement, une meilleure prise en compte des situations familiales dans la gestion...

Toutes ces questions doivent être mises enfin en débat parmi tous les adhérents ; la mutualisation et sans doute la survie de la MGEN sont en jeu, comme mutuelle attachée à des valeurs de solidarité face à la concurrence marchande, à l'État et à la Sécu qui tentent de se défaire de leurs responsabilités.

Edouard VERNIER



## « Budgétisation des pensions » et répartition : faire la clarté

« La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires, et après leur décès à leurs ayant cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions » ... « Le montant de la pension, fonction du niveau, de la durée et de la nature des services, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ». Loi du 26/12/64. L'État affirmait ainsi sa volonté de recruter des personnels de qualité pour sa fonction publique.

Il n'y a donc, pour le moment (!), pas de « caisse de retraite » des agents de l'État, mais **BUGETISATION** des sommes nécessaires : l'État doit prévoir dans son budget, pour ses fonctionnaires actifs ET retraités, le coût et les recettes (impôts et taxes) nécessaires à leur rémunération. Il s'agit bien, pour les retraités de la FPE (fonction publique d'État) d'un « salaire différé ». Les « retenues pour pensions civiles » (7,85 %) et « la part patronale » sont donc fictives. C'est un acquis important et trop sous-estimé de nos luttes de 2003 d'avoir pu maintenir cette budgétisation de nos pensions, ainsi que leur calcul sur les 6 derniers mois d'activité.

La « répartition » est très différente. Elle consiste en la redistribution de cotisations collectées auprès des actifs et des entreprises (« les charges » !) par des « caisses de retraite » (régimes de base et régimes complémentaires), et redistribuées aux retraités ou leurs ayant droits ; l'équilibre est nécessaire entre cotisations et prestations. On peut mesurer les conséquences actuelles des dizaines de milliards d'exemptions de cotisations sociales patronales !... Cette répartition est actuellement en débat (Maintien ? Financement... par la TVA sociale?).

Les non titulaires des 3 fonctions publiques relèvent du régime général et de l'IRCANTEC.

Les fonctions publiques territoriales et hospitalières ont également des caisses de retraites ; leurs retraités ont (pour le moment !) actuellement les mêmes droits que les retraités de la FPE, notamment parce que le rapport entre actifs et retraités est actuellement favorable ; leurs excédents comblent même les déficits du régime général et de régimes particuliers tels que commerçants, agriculteurs, avocats, ... !

La LOLF en instituant un « compte spécial » des pensions de la FPE est une tentative de plus pour mettre en évidence un déséquilibre croissant entre les « cotisations » fictives de la FPE, la « part patronale de l'État » et le coût croissant des retraites des FPE, notamment lorsque les départs s'accroissent et que les recrutements s'étiolent. L'objectif est bien la mise en place d'une caisse pour la FPE ; comme elle serait –nécessairement– déficitaire (plus de retraités et moins d'actifs !), 3 solutions sont en vue : surtout, diminuer à nouveau les prestations, ou augmenter –considérablement !- les cotisations des fonctionnaires, mais, comme cela ne saurait suffire, faire supporter par le régime général et les caisses complémentaires le coût de cette caisse, de cette casse des pensions budgétisées de la fonction publique d'État (et celles aussi), d'EDF, GDF, la poste, RATP, Banque de France (adossées au régime général).

Alors, anticipons sans tarder sur 2008 !

Croissance et « PIB » : miroirs aux alouettes ?

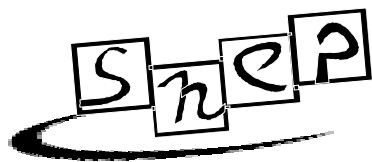
Matraquage idéologique encore lorsque l'on tente, non sans succès, de nous convaincre que l'issue de nos problèmes –chômage, pouvoir d'achat, compétition internationale, ressources de la Sécu...- passe par une croissance accélérée et par un meilleur PIB (produit intérieur brut) et notamment un meilleur « PIB par habitant »...

Quelques remarques et clarifications sont sans doute utiles pour « survivre à la désinformation », se faire une idée plus autonome, voire pour mener le débat et l'action :

Lorsque l'on parle de « 2% de croissance de l'économie française », de quoi s'agit-il ? Il est question de l'augmentation des biens et services, essentiellement marchands, produits en France (le PIB) mais cela ne traduit pas la santé, ne serait-ce qu'économique, du pays. En effet :

**Une partie importante de la richesse produite est négligée** : le travail domestique atteint près de 50% du PIB (exemple amusant : vous épousez votre femme de ménage et son travail est exclu du PIB !) ; le travail bénévole est oublié ; les services non-marchands (environnement, eaux et forêts, administrations publiques...) ne sont pris en compte que par leur coût, en salaires et amortissements et non par leur production.

**Sont oubliés les dégâts provoqués par la production de bien marchands** : n'est considérée que la valeur ajoutée et oubliées les destructions de ressources naturelles (pollution...) et humaines (santé,



<http://www.snefsu.net> Secteur retraités



temps libre...) qui représentent pourtant une agression et un coût. Un exemple : les Britanniques ont un PIB par habitant comparable à celui des Français, mais travaillent 25% d'heures de plus !). Ces destructions, diverses il faudrait bien les réparer ! L'augmentation des procès, des prisons, des polices privées, des opérations du cancer... sont tous comptabilisés dans le PIB, mais sont-ils un signe de progrès ?

**L'augmentation du PIB entraîne plus d'inégalité sociale qu'une augmentation du niveau de vie de tous.** On le voit bien avec le glissement de 10% de la valeur ajoutée vers les profits financiers au détriment de la part salariale.

**Ajoutons que la mesure du PIB se fait avec un étalon, le dollar ;** or, non seulement sa valeur relative varie mais il ne mesure pas la même quantité de matière produite selon le pays dont il s'agit

**Nous avons besoin d'autres critères pour comparer plus justement les effets de la croissance.** L'IDH (« indice de développement humain ») bâti par le PNUD (« Programme des Nations Unies pour le Développement ») permet une plus juste appréciation de la situation sociale, mais il est surtout utilisé pour les pays moins développés ! Pourtant, ne faut-il pas apprécier, partout, l'espérance de vie, le taux de scolarisation, le niveau d'alphabétisation, les conditions de vie et de travail... ?

Le GPI (« indicateur de progrès social ») retranche du PIB les valeurs ajoutées qui n'en sont pas (prisons, frais judiciaires, activités polluantes...) et ajoute celles qui se trouvent hors de la sphère marchande. On constate alors que les USA ont doublé leur PIB mais ont stagné en indicateur de progrès social !...

Une conférence de l'OCDE s'est tenue en avril et s'est demandé si l'on pouvait « mesurer le bonheur » et si le bonheur n'était pas une affaire collective ; ou comment utiliser les ressources pour satisfaire les besoins des sociétés humaines ? L'OCDE expérimente des indicateurs alternatifs de bien-être permettant de corriger les insuffisances du PIB. Les classements entre nation s'en trouvent bouleversés : le Mexique, avec un PIB par habitant 4 fois moindre passe devant les USA, Cuba gagne 40 places et l'Arabie Saoudite en perd 33 !... Alors ! Attention aux miroirs aux alouettes et exigeons la satisfaction, réelle, de NOS besoins collectifs et personnels.

## « La force qui nous manque » d'Éva Joly : Ne vous en privez pas !

Il est réconfortant, dans ce monde fataliste de constater la détermination d'Éva Joly (« affaire ELF ») pour bousculer l'ordre des choses, dans sa vie et dans les affaires publiques. Il est encore plus encourageant de constater, à partir de faits avérés, que l'opiniâtreté peut être efficace et bousculer des montagnes. Ne nous résignons pas à l'inacceptable !

Il s'agit bien de bousculer des montagnes quand Éva Joly s'attaque, non sans succès, à la corruption internationale, et notamment française, qui pille le tiers-monde et maintient un colonialisme encore plus efficace que le précédent.

Ce livre nous en apprend beaucoup sur l'ampleur du phénomène et ses responsables, son organisation et ses circuits, la montée de la résistance internationale et son efficacité naissante, en quoi nous sommes concernés et notre société mise en jeu.

Ce livre constitue une source d'information indispensable et un encouragement à la lucidité et à l'action.

Lisez-le ! Vous ne le regretterez pas.

**Eduard VERNIER**

## Retraite : vers une nouvelle réforme de la réversion

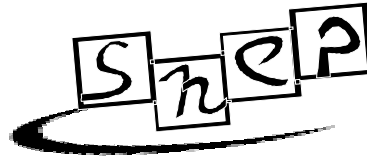
Le Sénat a rendu public mardi 29 mai 2007 un rapport préconisant une nouvelle réforme des pensions de réversion. Ce régime avait déjà été modifié en 2003 dans le cadre de la loi réformant les retraites.

Face à la diversité des régimes de retraite et des situations personnelles et pour corriger des mécanismes complexes conduisant à des prises en charge inégalitaires, la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale du Sénat fixe trois objectifs : simplification de la gestion des pensions de réversion et de l'exercice des droits des assurés, mise en oeuvre de mesures plus efficaces en faveur des conjoints survivants, dégagement de marges de manoeuvres financières. L'étude propose notamment des mesures qui prendraient en compte de façon plus efficace certaines populations « fragiles » comme par exemple les femmes âgées totalement dépourvues de droits directs à pension de retraite ou encore les jeunes veuves ou veufs avec enfants à charge. Par ailleurs l'analyse pousse à faire évoluer le droit de la réversion parallèlement aux évolutions de la société avec l'extension du champ des bénéficiaires aux partenaires de Pacs liés depuis plus de cinq ans, mais aussi éventuellement aux concubins ayant ensemble des enfants. Toutefois, dans l'optique d'une réforme à coût nul, la mission propose aussi de rétablir les conditions d'âge minimal et de durée de mariage ou encore de plafonner les pensions les plus élevées versées dans la fonction publique et les régimes spéciaux. Le recours à d'autres moyens que les pensions de réversion pour améliorer les revenus des veuves et des veufs est également envisagé, notamment par une incitation à la prévoyance.

La mission du Sénat plaide pour une réforme spécifique au cours de la prochaine législature, indépendante de la réforme des retraites prévue en 2008, et souligne la nécessité d'un important travail préparatoire, avec notamment des simulations sur la base de cas-types.

Source : (mercredi 13 juin 2007)

Retraites : pension de réversion, Senat, rapport, régimes de retraites. Actualité - Vie-publique.fr



<http://www.snefpsu.net> Secteur retraités

## La retraite des femmes

Le COR en sa séance plénière du mercredi 28 février 2007 fait apparaître une nette inégalité entre les femmes et les hommes.

Des documents d'experts montrent que l'écart de pensions de retraite demeure important entre les hommes et les femmes 732 euros en moyenne pour les femmes et 1535 euros pour les hommes dans le privé. Dans la fonction publique, l'écart est de 17%.

Les femmes divorcées subissent encore plus cette pauvreté au moment de leur retraite, l'âge moyen des mères à la naissance s'élevant, il est probable qu'elles auront un enfant à charge à la retraite.

Dans la fonction publique les femmes qui partent à la retraite sont lourdement pénalisées par la loi Fillon qui porte à 2 trimestres la bonification pour enfant né à partir du premier janvier 2004 au lieu d'un an auparavant.

Il en résulte des inégalités qui peuvent devenir « préoccupantes » note le COR quand « beaucoup de femmes vivent sans conjoint ».

L'élévation du taux d'activité féminin pourrait constituer la perspective à privilégier et un levier stratégique, aucune prestation sociale ne pouvant remplacer les droits résultant de l'activité. Les salaires féminins plus faibles, les carrières féminines plus courtes et le temps partiel imposé, générant des pensions inférieures, ainsi que des discriminations de fait constituent des obstacles importants.

**Nicole LERAUX**



## Le SNEP a besoin des retraités et les retraités ont besoin du SNEP

De nombreux syndiqués du SNEP sont partis, partent ou partiront prochainement en retraite. Pour un certain nombre, il s'agit de militants, départementaux, académiques, nationaux.

Leur éloignement du SNEP, voire leur désyndicalisation, sont trop souvent considérés, pour des raisons diverses, comme « naturels », par beaucoup de retraités et par la plupart des actifs. Il y a tant d'autres choses à faire après la vie professionnelle ! Ce n'est pourtant ni leur intérêt, ni encore moins celui du SNEP.

### LES RETRAITÉS ONT BESOIN DU SNEP :

Une **campagne insupportable et mensongère** accuse les « vieux » de provoquer les difficultés actuelles et de compromettre ainsi l'avenir des plus jeunes. Nul doute que nous sommes dans le collimateur !

Les retraités ont **des besoins spécifiques, trop souvent négligés** :

Alors que la **santé** est le bien essentiel auquel aspirent les retraités et que son besoin croît avec l'âge, son coût augmente et l'accès aux soins se réduit ; les inégalités déjà sensibles dans ce secteur s'amplifient. La proposition sarkosienne de mettre en place un forfait l'aggraverait.

Le **pouvoir d'achat** des retraités, tous secteurs réunis, s'est longtemps et progressivement amélioré, au fil des batailles menées en commun avec les actifs ; les personnes âgées ont ainsi pu, pour la plupart, sortir de la pauvreté qui était précédemment leur lot commun. Aujourd'hui, la loi Fillon réduit les droits à pension et désolidarise les pensions des traitements de référence. Elle entraînerait ainsi l'appauvrissement rapide des retraités ; cette situation serait aggravée par une évolution attachée à celle -sous-estimée- des prix. Les retenues, notamment fiscales, s'accroissent plus vite pour les retraités.

Les **besoins nouveaux** rencontrés par plus de retraités vivant plus longtemps –aides, services publics adaptés et suffisants, maisons d'accueil accessibles...- sont livrés au secteur marchand.

Pour faire face à ces besoins, à ces mises en cause, les retraités doivent se réunir, notamment dans le SNEP et dans la FSU et contribuer aux batailles indispensables.

Mais les actifs sont aussi concernés, à double titre : le bien être des retraités contribue au bon équilibre économique et social et c'est leur bien être à venir qui se joue aujourd'hui. L'échéance 2008 sera décisive.

Les retraités ont, surtout, **des raisons communes de se battre avec les actifs.**

Pour les uns et les autres, vivre bien aujourd'hui, nous devons exiger ensemble : maintien et progression du pouvoir d'achat, des services publics suffisants et efficaces, droit à une santé de qualité accessible à tous et fondée sur la prévention, une qualité de vie préservée et améliorée (environnement, services publics de proximité, sécurité, vie culturelle...), droit à des logements décents, fiscalité plus juste, meilleure répartition des richesses produites...

Il ne faudrait pas, face à un tel enjeu, rester chacun dans son coin pour espérer obtenir satisfaction.

L'état d'esprit ambiant, bien orchestré par les médias, pousse à la perte du sens du collectif. La solidarité est mise à mal au profit du chacun pour soi et de la division : jeunes-vieux, homme-femme, RMIste-smicard, salarié-chômeur... Les retraités veulent contrebattre cette dérive dangereuse pour tous et pour le syndicalisme.

### LE SNEP A BESOIN DES RETRAITÉS :

Besoin, bien sûr, pour **donner plus de force aux revendications qui nous sont communes**, évoquées ci-dessus, mais aussi pour les retraites, les salaires, les droits des travailleurs, leurs conditions de travail.

Les retraités sont attachés à l'EPS et au sport scolaire qu'ils ont contribué à bâtir et à développer, à défendre à de nombreuses reprises, non sans succès. Ils connaissent l'importance de la formation pour tous, au plus haut niveau, notamment pour les enfants des milieux défavorisés. Ce n'est pas seulement par solidarité avec les actifs que de nombreux retraités étaient dans les actions qui se sont multipliées pour l'École et pour notre métier, notamment depuis la rentrée.

La plupart des enseignants d'EPS retraités sont engagés dans de multiples domaines, notamment au niveau des associations et dans le domaine sportif. Leur disponibilité leur permet de participer pleinement, notamment sur la base de leurs compétences, aux actions menées sur le plan international par les associations humanitaires et les mouvements sociaux. Ils doivent aussi, de façon diversifiée, **trouver toute leur place, dans le SNEP et dans la FSU.**

En effet, leur disponibilité, diverse, leur expérience des luttes menées, des succès obtenus, de l'histoire de notre discipline et de notre vie syndicale peuvent contribuer utilement à la dynamique de notre organisation, pas seulement pour les tâches matérielles : définition des besoins à satisfaire, analyse de la situation actuelle, élaboration des revendications, mise en œuvre des mandats, à tous les niveaux, notamment dans les structures élues. Cela n'est pas suffisamment compris, ni par les actifs ni par les retraités.

**La syndicalisation des retraités, progresse cette année et atteint bientôt 10% des syndiqués du SNEP. Elle reste néanmoins insuffisante au regard des enjeux. Il est urgent de réfléchir à faire encore mieux vivre la solidarité intergénérationnelle et à œuvrer ensemble, dans le SNEP, actifs et retraités.**

**Texte présenté au congrès**

## Chronique insulaire

De retour sur mon île je me remets doucement de mon passage dans le tourbillon Amienois ! Il aura fallu l'électrochoc de ce contexte électoral pour me propulser (première fois) sur un congrès national.

Depuis des années je ronronnais participant toutefois aux grandes manifestations revendicatives mais.....

Ce congrès fut une bouffée d'oxygène ravivant le plaisir d'appartenir à une grande famille, et... oubliant jusqu'à mon statut de retraitée !

Conquise par la " jeunesse ambiante ", le dynamisme, l'enthousiasme, la combativité des participants je suis revenue contaminée.

Résider sur une île présente forcément quelques avantages, quant aux inconvénients ils relèvent des difficultés de communication ..... Internet et autre téléphonie certes ont apporté des solutions, mais ne peuvent se substituer au contact direct.

L'obligation de prendre l'avion ou le bateau pour élargir son champ relationnel impose quelques contraintes et limites qui s'expriment très, (trop) souvent en terme de coût.

En gagnant leurs galons de retraités les fonctionnaires d'ici perdent le bénéfice de l'indemnité compensatrice de transport accordée aux seuls actifs. Ceci fait d'ailleurs l'objet de revendications actives ... Tous syndicats confondus.

Cet isolement, actuellement certes relatif, a contribué à développer dans la culture le sens de la solidarité et de l'hospitalité. Confrontée à une situation socio-économique et politique difficile, la Corse garde envers et contre tout, son charme.

Aussi je vous invite à séjourner hors de la déferlante estivale, pour découvrir ou redécouvrir quelques facettes de cette île, parfois injustement décriée ou, calomniée par des médias plus avides de scoops racoleurs que d'objectivité. L'île est belle et attachante : par sa nature, son patrimoine, et je ne vous parle pas de sa gastronomie.....

Que diriez vous d'un "stage" dans le courant de l'année 2008 ?

A tous et toutes bon été.

**Josette PENOT**



## Mon premier congrès

À Amiens du 4 au 8 juin 2007. juste après les élections présidentielles qui pourraient modifier profondément notre société, 13 retraités mandatés par leurs Académies respectives étaient présents. Pour l'académie d'Orléans-Tours nous étions deux, Edouard et moi (A. Lafon).

Nous avons participé activement et avec intérêt aux débats concernant les luttes, les actions à définir et plus particulièrement sur l'AS et les heures supplémentaires.

Les attaques réitérées sur la santé sur les retraites les services publics concernent tout le monde actifs et retraités.

Une commission "retraités" s'est tenue, en présence d'un jeune collègue très intéressé par la solidarité intergénérationnelle. Le texte qui en a résulté a été présenté au congrès ; vous le trouverez en page 9.

Ce congrès vivant et combatif, animé par de jeunes collègues venus des académies de Lille, Versailles, Créteil, Marseille, les plus touchés sur les forfaits AS et les heures supplémentaires met du baume au cœur

Que cet excellent congrès permette à l'EPS de continuer à vivre, sans rien perdre de sa spécificité avec son Association Sportive animée dans le service de tous les enseignants d'EPS.

Les retraités peuvent encore y contribuer.

**Annie LAFON**

## Les séjours d'été

60 collègues se retrouveront cet été soit dans un gîte du Queyras dans les Hautes-Alpes (responsable Marcel BERGE) ; soit dans les CREPS : Antibes (Suzanne FORGET), Dinard (Yvon ADAM) et Boulouris (Andrée ZELEZ).

Quelques places restent disponibles à Dinard (du 2 au 9 septembre), et Boulouris (du 8 au 14 octobre). Inscriptions auprès de Sylvie au SNEP (tél : 01.44.62.82.19).

Déjà pour 2008 de nouvelles initiatives se profilent :

- Un séjour en Martinique à l'initiative de Jean-Paul Tournaire et Fernand Pansiot-Villon,
- Un séjour régional en Sologne proposé par Edouard Vernier,
- Un séjour en Palestine projeté par Nina Charlier et Jean-Charles Perducat dans un esprit militant, en coopération avec une organisation palestinienne (si la situation évolue favorablement),
- Un séjour en Corse à l'initiative de Josette Penot.

Chers collègues, n'hésitez pas à faire des propositions, à proposer des lieux, des thèmes de séjour, des formes de regroupement académiques, anciens de promos, nouveaux retraités etc...

L'expérience de ces trois dernières années montre que les collègues aiment se retrouver.

Que le passage de la vie syndicale « active » à la « vie syndicale de retraité », ouvre un nouvel espace de rencontres, et un moment collectif d'enrichissement.

Pour construire les perspectives 2008, 2009 et 2010 si nous souhaitons être au plus près des aspirations des souhaits des besoins nous devons construire avec les collègues : certains sont intéressés pour participer chaque année, d'autres une fois sur deux, d'autres occasionnellement, chacun doit y trouver son compte, y compris avec son conjoint.

La commission nationale des retraités s'interroge pour trouver des formes qui permettent d'associer les pré-retraités et les actifs.

Séjour « détente », mi « stage syndical », mi stage « professionnel », notre initiative a le souci, en toute liberté, de proposer aux participants, des séquences d'activités physiques très variées, des excursions et visites culturelles, des débats ou des thèmes d'actualités : « ... quel avenir pour l'EPS ? », « ... quelles évolutions prévisibles pour le sport français ? », « ... quelles luttes pour l'amélioration de la protection sociale ? », « ... quelle fiscalité ? », « ... quelle société ? ».

Malgré « la rupture » que signifie le départ à la retraite, nous invitons à une « continuité » d'activités et de réflexions à partir de nos expériences. Donc, à vos stylos ! Faites des propositions que nous débattons à la prochaine réunion de la commission nationale.

Yvon ADAM

Quelques photos du congrès du SNEP à Amiens



## Le SNEP et l'International : le rôle des retraités

---

Dans le contexte actuel d'une mondialisation néo-libérale dominée par le capitalisme financier, le mouvement syndical est plus que jamais confronté à la nécessité de développer une activité internationale. Au moment où le "global" et le "local" sont irrémédiablement liés les syndicats doivent impérativement s'ouvrir et s'engager sur le plan international en convergence avec les autres forces syndicales, les mouvements sociaux ou les associations humanitaires.

Cette analyse qui a fait l'objet d'un thème important au congrès de la FSU de Marseille a été reprise au congrès du SNEP dans les travaux portant sur le thème 4 ("quel avenir pour le syndicalisme ?"). Une commission s'est réunie sur le thème "Pour un Monde solidaire défendre la Paix, les libertés et les droits humains : une nécessité syndicale". Elle a élaboré une motion qui a été votée par le congrès dans le cadre du thème 4. Cette motion définit la nécessité pour le SNEP de "tisser des liens étroits avec les mouvements internationaux (syndicats, culture, éducation, développement, droits fondamentaux)" tout en respectant son champ d'intervention.

Dans ce sens "l'EPS et le sport sont des atouts pour construire des coopérations et des rencontres utiles à la compréhension des Peuples".

Aujourd'hui, des collègues syndiqués participent activement à des actions menées sur le plan international dans le cadre d'associations (voir par exemple dans le bulletin national les articles de Nina CHARLIER sur les actions de formation d'EPS en PALESTINE réalisées dans le cadre de la FSGT). Mais nous trouvons aussi de nombreux collègues retraités qui sont engagés dans des mouvements altermondialistes ou humanitaires. Leur plus grande disponibilité leur permet de se consacrer davantage dans ce secteur et de participer plus concrètement aux actions menées. Dans cet engagement ces collègues sont pleinement représentatifs de leur syndicat dans le respect des mandats de son congrès.

En conséquence, la commission a proposé la mise en place d'une "structure" au sein du SNEP qui pourrait se consacrer essentiellement à l'animation et à la coordination des actions réalisées sur le plan international dans le champ spécifique des APS.



**Jean-Charles PERDUCAT**

*Les collègues intéressés peuvent s'adresser à Jean-Charles mail : [cousseau.helene@wanadoo.fr](mailto:cousseau.helene@wanadoo.fr) ou Sylvie mail : [louise.gavary@snepfsu.net](mailto:louise.gavary@snepfsu.net) qui transmettra.*

## Syndicalisation

---

**893 syndiqués le 25 juin 2007 soit +90 par rapport à juin 2006.**

**70 non re-syndiqués (beaucoup trop...)**

Arrive le temps de poser ses valises et de profiter d'une détente appréciée pour « recharger les batteries ». Le réveil en septembre risque d'être douloureux pour les actifs comme pour les retraités. Il sera indispensable de mener collectivement les luttes, de réfléchir à nos propositions, actifs et retraités ensemble contre les mesures annoncées par un Président omniprésent.

L'intervention constante du groupe retraités a porté ses fruits, 13 retraités étaient pour la première fois délégués par leur académie, 4 au titre de leur responsabilité nationale.

**DES SEPTEMBRE, SYNDIQUEZ-VOUS**